

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

LIMITE ÉCARTS DE REVENU - (N° 3094)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS4

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« décile »,

insérer les mots :

« en équivalents temps plein ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.